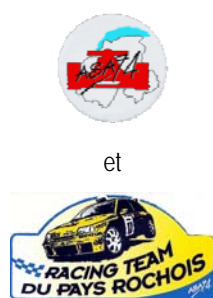


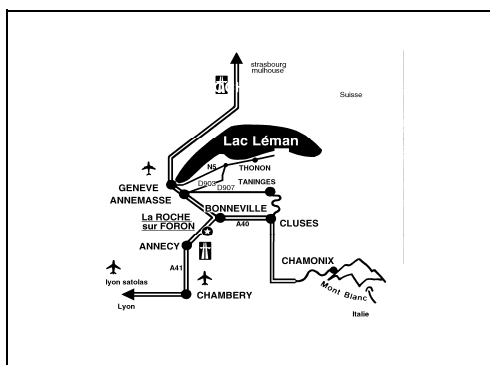
21 - 22 juin 2013

REGLEMENT PARTICULIER

Lundi 06 mai 2013	00h00	- Parution du règlement et Ouverture des engagements
Lundi 10 juin 2013		- Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi
Samedi 15 juin 2013	de 9h00 à 12h00	- Remise du Road Book / Office de Tourisme - La Roche sur Foron
Dimanche 16 juin 2013	de 9h00 à 12h00	- Remise du Road Book / Brasserie MINO - La Roche sur Foron
RECONNAISSANCES :	Samedi 15 et/ou Dimanche 16 Juin 2013 de 09h00 à 17h00	
	et/ou Vendredi 21 Juin 2013 de 09h00 à 15h00	
Vendredi 21 juin 2013	09h00 à 15h00	- Vérifications Administratives et Techniques - Mise en Parc, à la suite des vérifications
	14h00	- Première réunion du collège des commissaires
	16h00	- Publication des équipages admis au départ
	17h15	- Départ du Rallye
	19h46	- Arrivée de la 1 ^{ère} étape au parc fermé
Samedi 22 juin 2013	08h15 21h28	- Départ de la 2 ^{ème} Etape - Arrivée du Rallye au parc fermé - Publication des résultats 30' après l'entrée au parc du dernier concurrent
Remise des prix sur place à Rochexpo - La Roche sur Foron		



et



CHALLENGE
DES RALLYES DU
COMITE REGIONAL
RHÔNE-ALPES

COUPE DE FRANCE
DES RALLYES

Article 1 P : Organisation

Définition. L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif
Le vendredi 21, le samedi 22 et le dimanche 23 juin 2013
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique
Un rallye automobile national dénommé,

Le 23^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A.
le Permis d'Organisation N° 145 du 04 juin 2013

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes.
Sous le N° N13 du 24 avril 2013

Comité d'organisation

Président - Organisation Administrative Président - Organisation Technique	FRISON Réjean	165797
2 - Commission administration, secrétariat	MONNIER Aurélie	210113
3 - Commission budget	VAILLY Thierry	48110
4 - Commission presse et chargé des relations	GROSJEAN Christophe	157405
5 - Commission parcours et Road Book	VAILLY Thierry PELLIER Grégory	48110 147487
6 - Commission sécurité, commissaires, matériel	FORCE Dominique CAILLE Michel	3323 209272
7 - Secrétariat du rallye : ASA 74 – 86, rue d'Asnières - 74130 BONNEVILLE Tél./Fax : 04.50.95.82.48 - www.asa74.fr - E-mail : info@asa74.fr	Office de Tourisme de La Roche sur Foron Place Andrevetan 74800 LA-ROCHE-SUR-FORON Téléphone: 04.50.03.36.68. - Fax : 04.50.03.31.38.	

Permanence du Rallye / Tableau officiel d'affichage

ROCHEXPO - Haute-Savoie - 1 place de Stockach - 74800 LA-ROCHE-SUR-FORON du Vendredi 21 juin 2013 à 8h00 au Samedi 22 juin 2013 à 00h00

Organisateur Technique

RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS - M. Réjean FRISON - Président - 32, rue Joseph Depoisier - 74300 CLUSES

1-1 P - Officiels de l'épreuve

Collège des Commissaires Sportifs	Présidente	BERTRAND Monique	1001
	Membres	BERTRAND Pierre	1002
		LAUDET Jean-Louis	6195
		FERRARI Marc	134817
		ANNOVAZZI Jean-Carl	8408
Directeur de Course Général au PC Directeur de Course Adjoint au PC Directeurs de Course Adjoints		BARRET-BOISBERTRAND Jean-François	2025
		BRANCHE Jacques	3088
		DETROYAT Jean	3042
		MOCELIN Denis	3310
Directeur de Course Adjoint - Véhicule Tricolore		SAILLET Patrick	5038
Véhicule Infos		MERMET Gilbert	34846
Véhicule à Damiers		VAILLY Thierry	48110
Chargé du Classement		BARRET-BOISBERTRAND Sébastien	-
Médecin Chef au PC		CHERREAU Patrick	23731
Responsable des Commissaires Techniques		DELEAVAL Alain	1612
		CAPPELLETTI Olivier	134399
		BORDERON Loys	183288
		RACHEX Christian	44181
		CARRE Jean-Claude - VHC	13049
Chargés des relations avec les concurrents		PETTEX-MUFFAT Michel	3307
		MOREL Georges	11762
		STELMASZYK Marie-Ange	172946
Chargés des vérifications administratives		FRISON Réjean	165797
		VAILLY Thierry	48110
		MONNIER Aurélie	210113
		FAURE Julie	167438
		PELLIER Yannick	183503
Responsable des commissaires		CAILLE Michel	209272
		VINCENT Cyrille	179369
Véhicule Sécurité et Signature des PV pour la Conformité des ES et par délégation.		GROSJEAN Christophe	157405
		PELLIER Yannick	183503
		MERMET Patrick	3320
Responsable des Radios et des Cibistes Speaker		GAVARD-PERRET Philippe	173941
Responsables d'épreuve Vendredi 21 juin	ES 1 – LA GROTTÉ DU DIABLE	VERNET Daniel	147321
		DUNES Marie-Françoise	160616
	ES 2 – LE CHALET DE LA CROIX	AUBIER Mathis	192805
		DELHOM Claude - Stagiaire	152789
Responsables d'épreuve Samedi 22 juin	ES 4 – LA GROTTÉ DU DIABLE	VERNET Daniel	147321
		DUNES Marie-Françoise	160616
	ES 5 – LE CHALET DE LA CROIX	AUBIER Mathis	192805
		DELHOM Claude - Stagiaire	152789
	ES 7 / 10 / 12 – PERS-JUSSY	VERNET Daniel	46771
		DUNES Marie-Françoise	181121
	ES 8 / 11 – LES BORNES	AUBIER Mathis	192805
ES 3 / 6 / 9 – THORENS		DELHOM Claude - Stagiaire	152789
		BENOIT Laurent	147321
		PICCHIONI Chantal	160616
Observateur désigné par le Comité de la Ligue Rhône-Alpes		GIBILY Christian	3302

1-2 P - Eligibilité

Le 23ème Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron (Coef. 3) compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes - Région Rhône-Alpes.
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional du sport automobile Rhône-Alpes.

1-3 P - Vérifications Administratives et Techniques

Sur le site www.asa74.fr les équipages engagés pourront lire leur convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu : Le Vendredi 21 juin 2013 à ROCHEXPO - 1 Place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON - de 09h00 à 15h00.

Les vérifications finales seront effectuées le :

Dimanche 23 juin 2013 au Garage CONSTANTIN - 161, Avenue de la Libération - 74800 LA ROCHE SUR FORON - M.O. 60,- € TTC. / H.

Article 2 P - Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 3 P - Concurrents et Pilotes

3-1 P - Demande d'engagement – Inscriptions. Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3-1-5 P - Toute personne désirant participer au 23^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON

doit adresser sa demande d'engagement et sa fiche de renseignements au secrétariat du rallye et **Exclusivement par la poste** à :

OFFICE DE TOURISME / Mme PIERRARD / Rallye des Bornes 2013 – Place Andrevetan – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Au plus tôt le LUNDI 06 mai 2013 - 00h00 et au plus tard le LUNDI 10 juin 2013 cachet de la poste faisant foi.

Chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »

L'engagement sera en ligne sur le site de l'ASA 74 (www.asa74.fr) il est à imprimer et à remplir LISIBLEMENT.
S'il y a une liste d'attente, l'ordre sera établi en fonction de l'arrivée des engagements, cachet de la poste faisant foi.

3-1-10 P - Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures.

3-1-11 P - Droits d'engagement.

Les droits d'engagements sont fixés à :
- 580,00 €. Avec la publicité obligatoire des organisateurs.
- 1160,00 €. Sans la publicité obligatoire des organisateurs.

3-1-12 P - Acceptation. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Au contrôle administratif, vous devez présenter : l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, la fiche d'homologation, le passeport technique, les licences et les permis de conduire de l'équipage..

3-3 P - Ordre de départ.

Le 1^{er} concurrent du rallye moderne, partira 10' après le dernier concurrent VHC.

Un reclassement sera effectué après la 1^{ère} étape sur les résultats de l'ES 1et l'ES 2.

Article 4 P - Voitures et Equipements

4-1 P - Voitures autorisées.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallye Nationaux.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du Groupe A (y compris, WRC, FRC, Super 2000, Kit Car, Super 1600), les voitures du Groupe R (R5, R4, R3D, R3T, R3C, R2C, R2B, R1B, R1A), les voitures du Groupe N et aux prescriptions F.F.S.A pour les voitures des Groupes F2000 (inclues les F2000 Spéciales), FRC, FA, FN, GT de Série - 2 roues motrices.

- Les voitures de la classe WRC A8W / FA8W sont admises mais ne marquent pas de point.
- Les voitures du groupe Z sont admises mais ne marquent pas de point.
- Les voitures de la classe S 2000 A7, sont admises et marquent des points.

4.3P. -Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A : *Aucune assistance ne sera admise en dehors des parcs d'assistance suivants :*

Rochexpo : Parking inférieur à la Buvette pour les VHC et parking visiteurs, rue des Centaures à La Roche sur Foron.

Des contrôles seront effectués sur le parcours de liaison.

A la remise du Road Book, chaque équipage recevra 2 autocollants « Assistance 2013 »

ATTENTION !! Seul cet autocollant donne accès au parc d'assistance, tout contrevenant sera exclu du parc.

Il doit obligatoirement être collé à l'intérieur du pare-brise, en haut, côté conducteur et avant l'entrée au parc.

Avec l'autocollant « Assistance 2013 » seuls 2 véhicules en plus de celui de l'équipage seront autorisés à entrer au parc.

Il sera possible d'acheter **1 seul autocollant supplémentaire** par équipage au prix de 50 €.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5P.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison

4.6. Identifications des Voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.7P. Caméras et appareils de prise de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

Article 5 P - Publicité

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5-1 P - Limitation de changements de pièces : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 6 P - Sites et infrastructures

6-1 P - Description.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 23^{ème} Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron représente un parcours de 389,600 km, divisé en 2 étapes de 5 sections Il comporte 5 épreuves spéciales pour une longueur totale de 119,900 km de chronos.

- LA-GROTTE-DU-DIABLE ... 11,700 km (ES 1 - 4)
- LE CHALET DE LA CROIX 9.900 km (ES 2 - 5)
- PERS-JUSSY 9,800 km (ES 7 - 10 - 12)
- LES BORNES 10,650 km (ES 8 - 11)
- THORENS 10.000 km (ES 3 longue) et 8,000 km (ES 6 - 9 courtes)

6-2 P - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Véhicules : Les reconnaissances seront obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales avec un véhicule de série et conforme au code de la route.

Deux autocollants avec un numéro d'ordre seront à retirer à l'office du tourisme de La Roche sur Foron et devront être obligatoirement collés à l'extérieur et au centre des pare-brise avant et arrière du véhicule de reconnaissance déclaré à la remise du Road Book.

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages par Epreuve Spéciale.

La fiche de reconnaissance remplie au STYLO BILLE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées UNIQUEMENT les :

Samedi 15 et/ou Dimanche 16 Juin 2013 de 09h00 à 17h00 et/ou le Vendredi 21 Juin 2013 de 09h00 à 15h00

Code de la route : Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.)

Contrôles : Des contrôles seront effectués par les organisateurs en collaboration avec la gendarmerie et la police municipale.

6.2.7. Pénalités

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Article 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. -Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont : Chef de poste : chasuble jaune.

7.5.17.3. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Dans le cas où un concurrent désirerait le service de dépannage de l'ES (à ses frais), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balai (cibiste).

Article 8P -PÉNALITES -RÉCLAMATIONS -APPELS : Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 P - Classements

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- Il sera établi :
- Un classement Général
 - Un classement par Groupe
 - Un classement par Classe
 - Un classement Féminin

Groupe N / FN Classe 1 jusqu'à 1400 cm ³ Classe 2 plus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³ Classe 3 plus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³ Classe 4 plus de 2000 cm ³	Groupe GT Classe 9 jusqu'à 2000 cm ³ Classe 10 plus de 2000 cm ³
Groupe A / FA Classe 5 jusqu'à 1400 cm ³ Classe 5K Kit Car jusqu'à 1400 cm ³ Classe 6 plus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³ Classe 6K Kit Car, FRC, S 1600 plus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³ Classe 7 plus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³ Classe 7K Kit Car plus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³ Classe 7S S 2000 Classe 8 plus de 2000 cm ³ Classe 8W WRC	Groupe R Classe R1 R1A jusqu'à 1600 cm ³ R1B de 1400 cm ³ à 1600 cm ³ Classe R2 R2B jusqu'à 1600 cm ³ R2C de 1600 cm ³ à 2000 cm ³ Classe R3 R3C atmosphérique jusqu'à 2000 cm ³ R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm ³ R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm ³ Classe R4 cylindrée corrigée supérieure à 2000 cm ³ Classe R5 suralimenté jusqu'à 1620 cm ³
Groupe Z (nous appliquerons la réglementation FFSA en vigueur) Classe 15 jusqu'à 2500 cm ³	Groupe F2000 Classe 11 jusqu'à 1150 cm ³ Classe 12 plus de 1150 cm ³ jusqu'à 1400 cm ³ Classe 13 plus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³ Classe 14 plus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³

Le Classement du 23^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - sera disponible sur le site : www.asa74.fr

Article 10 P : Prix et Coupes

Les prix par chèque et les coupes seront attribués de la manière suivante :

SCRATCH :		
- 1 ^{er}	600,00 €	2 Coupes
- 2 ^{ème}	400,00 €	2 Coupes
- 3 ^{ème}	250,00 €	2 Coupes

Classement FEMININ		
- 1 ^{ère}	200,00 €	2 Coupes
- 2 ^{ème} si + de 5 partants	100,00 €	2 Coupes
- 3 ^{ème} si + de 10 partants	50,00 €	2 Coupes

Classement par GROUPE		
- 1 ^{er}	Jusqu'à 4 inclus 150,00 €	2 Coupes
	+ de 4 partants	
- 1 ^{er}	300,00 €	2 Coupes
- 2 ^{ème} si + de 5 partants	200,00 €	2 Coupes
- 3 ^{ème} si + de 10 partants	150,00 €	2 Coupes

Classement par CLASSE		
- 1 ^{er}	Jusqu'à 4 inclus 240,00 €	2 Coupes
	+ de 4 partants	
- 1 ^{er}	500,00 €	2 Coupes
- 2 ^{ème} si + de 5 partants	250,00 €	2 Coupes
- 3 ^{ème} si + de 10 partants	125,00 €	2 Coupes
- 4 ^{ème} si + de 15 partants	75,00 €	

Les Classes A8/FA8/A8W – A7/FA7/A7S/A7K ainsi que A5/FA5/A5K et A6/FA6/A6K/Super 1600 seront regroupées.
Regroupement identique pour les Groupes N et FN.

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix aura lieu le Samedi 22 juin 2013 à la fin du Rallye
Près du Parc Fermé à Rochexpo - La Roche sur Foron

